

ABONNEMENT
Saumur :

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 24 FÉVRIER

Elections Allemandes

Voici le passage principal d'un article de la Gazette de Francfort :

« Depuis vingt ans, nous avons vu bien des luttes électorales en Allemagne, luttes conduites avec amertume et passion ; mais jamais nous n'avions été témoin d'une lutte comme celle que nous venons de traverser. »

« On n'a dédaigné aucun moyen pour obtenir des élections favorables au gouvernement : la crainte, la terreur, la haine, ont été mises en scène pour échauffer les esprits, les organes du gouvernement sont entrés dans l'arène électorale comme jamais, et la grande industrie a exercé une pression éhontée sur les ouvriers. »

« C'est par millions qu'il faut compter les préjudices matériels que l'Allemagne a endurés par suite de l'exploitation d'un prétendu danger de guerre ; mais que signifient des millions, même des milliards à côté du préjudice éthique qui a accablé la nation, à côté des blessures béantes à travers lesquelles saigne l'âme de la nation ? »

On lit dans la Badische Landeszeitung :

« Si les partis nationaux succombent le 21, si l'opposition stérile, si les Guelfes, les Polonais, les Danois et les Français remportent la victoire, alors la Germania pourra voler sa tête, les ennemis de l'Allemagne pourront jubiler, car alors nous nous trouverons en présence d'un avenir inquiétant, d'une guerre de races et de destruction des plus épouvantables. »

Le correspondant du *Matin* a eu une conversation avec M. Antoine, le député de Metz ; nous en extrayons le passage suivant :

« — Croyez-vous à la guerre ? demandai-je à M. Antoine.
« — Je suis, au contraire, persuadé

qu'elle n'aura pas lieu, au moins pour le moment, comme on nous en menace. »

« Deux raisons l'empêcheront certainement : d'abord l'attitude de la Russie, qui ne veut pas s'engager à garder la neutralité, et ensuite le nouvel armement de l'armée, qui n'est pas terminé. »

« J'ai consulté beaucoup de généraux, et tous m'ont dit qu'il était impossible d'entreprendre une campagne avec un armement qui ne serait pas uniforme. »

« L'armée allemande ne possède actuellement que deux cent mille fusils à répétition ; les hommes qui en sont armés seraient, bien entendu, mis en avant. Or, après trois batailles, on peut estimer que, tant par les morts que par les blessés ou les fuyards, cinquante mille fusils disparaîtraient. Il faudrait reconstituer l'effectif des régiments avec des soldats qui auraient des fusils de l'ancien système, et l'approvisionnement des munitions deviendrait impossible. »

« Une remarque a été faite d'ailleurs, c'est que les Prussiens sont une nouvelle guerre chaque fois qu'ils modifient leur armement : contre l'Autriche ils se sont présentés avec le fusil à aiguille, contre la France ils étaient pourvus du canon se chargeant par la culasse. Mais ils n'ont entrepris ces deux guerres que lorsque leur armement était complètement terminé. »

On connaît les résultats de 321 élections ; 62 sont favorables aux conservateurs, 20 au parti de l'empire, 85 aux libéraux-nationaux, 64 aux candidats du centre (dont 3 élus sont septennalistes). Il y a en outre 48 ballottages.

On a donc élu jusqu'à présent 170 septennalistes et 403 anti-septennalistes, à savoir : 40 progressistes, 6 socialistes, 45 Alsaciens-Lorrains, 12 Polonais, 2 Guelfes et 58 membres du Centre.

On télégraphie de Berlin, 23 février :

« La date du scrutin de ballottage sera probablement fixée au 2 mars. »

« Au cas où le nombre des élus du premier tour de scrutin atteindrait le quorum,

le Reichstag sera convoqué avant la vérification officielle du résultat des ballottages. »

— Depuis les dernières élections en 1884, les socialistes d'Hambourg ont gagné 13,393 voix.

La majorité est acquise en faveur du septennat, même en dehors des voix du Centre. Sur 397 députés que comprend le Reichstag, on compte qu'il y aura 220 septennalistes.

Le parti guelfe est complètement écrasé, paraît-il.

Le parti démocrate, composé de six membres, est anéanti.

Les socialistes gagnent beaucoup de voix dans le pays et en obtiendront presque un million ; mais ils sont battus dans tous les districts de la Saxe royale.

Le succès des candidats du parti National-Libéral est particulièrement curieux : Ce parti, qui avait eu 155 membres dans le Parlement de 1874, et qui avait plus que tout autre contribué à la fondation de l'Empire, ne comptait plus que 46 partisans en 1884. Il a déjà 67 sièges et il en gagnera encore d'autres.

La Gazette nationale, tout en constatant l'échec subi par le gouvernement en Alsace-Lorraine, considère le résultat des élections comme une garantie nouvelle de paix.

Les élus d'Alsace-Lorraine, tous partisans de la protestation, ont obtenu un chiffre de voix considérable. Ainsi, à Metz, M. Antoine a 14,000 voix, contre 6,000 à M. Rembinger ; à Mulhouse, M. Lalance a 14,000 voix, à peu près, contre 4,000 à M. Bœchlin ; à Schlestad, M. Lang a 40,000 voix, contre 4,600 à M. Zorn de Bulach père ; à Colmar, M. Grad a 9,600 voix, contre 2,500 à M. de Kœckler ; à Molsheim, M. Sieffermann a 15,000 voix, contre M. Zorn de Bulach fils, 6,000.

A Guebwiller, le drapeau tricolore a été planté deux fois sur la colline d'Oberlinger. A Strasbourg, on signale l'arrestation

d'une personne qui aurait crié : « Vive la France ! »

L'affluence au scrutin a été énorme à Strasbourg. Il y avait 47,560 électeurs inscrits ; 15,484 ont pris part au scrutin, et il n'y a eu que 139 voix nulles. En 1884, le nombre des électeurs inscrits était de 43,470 ; le nombre des votants a été de 9,246.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

LES EMPRUNTS DE LA R. F.

En 1878, la République a emprunté 450 millions ; en 1881, 4 milliard ; en 1882, 4,200 millions, qui donnent, si on y ajoute les annuités de nos caisses d'écoles, de chemins vicinaux, etc., etc., un total de plus de 4 milliards.

Et la République ose incriminer les régimes qui font, comme l'a dit M. Bocher, « la partie glorieuse de notre histoire, de notre vie nationale ! »

Les journaux républicains qualifient de mauvais patriotes les députés ou sénateurs qui prétendent ne point voter sans étude et contrôle les effroyables budgets que la République impose aux contribuables. Nous pensons que les contribuables seront d'un avis diamétralement opposé.

M. de Cazanove, député de la Loire-Inférieure, a déposé deux amendements à la loi organique militaire qui va être discutée incessamment.

Le premier demande que la confection des listes sur lesquelles le conseil de révision choisit les soutiens de famille ne soit pas enlevée aux conseils municipaux, qui offrent des garanties sérieuses d'intelligence et d'impartialité.

Le second amendement demande que les dispenses légales produites après le conseil de révision, telles que fils aînés de veuve,

— Vous profitez, continua Clary, de la terrible maladie qui l'empêche de comprendre ce qui le révoltait, s'il avait sa raison.

« C'est manquer de respect, non seulement au mari, mais à la créature de Dieu, que vous traitez comme une chose, et qui doit être sacrée pour tous, tant qu'il lui reste une étincelle de vie. Mon mari est hors d'état de se défendre, eh ! bien, je le défendrai, moi ; je ne souffrirai jamais un lâcheté ! Laissez-moi, monsieur, et ne revenez plus. »

Tout à coup elle sentit deux bras tomber pesamment sur ses épaules et l'enlacer avec une frénésie de tendresse ; c'était le paralytique qui venait l'embrasser avec tant d'élan, tant de reconnaissance, tant d'amour, qu'il lui semblait que ce n'étaient pas seulement des lèvres, mais que c'était une âme qui venait se poser sur sa joue.

Il se retourna vers Agéonor, il étendit avec peine son bras tremblant, pour lui montrer la porte, en murmurant quelques paroles inintelligibles, mais d'un air d'autorité et avec une étrange dignité qui semblaient dire : tout infirme que je suis, je suis encore le mari, et le maître de la maison.

(A suivre.)

ANALIS SÉGALAS.

13 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CHERCHER LA MÈRE

Depuis son mariage, il lui était resté dans l'âme un sentiment de jalousie pour le premier prétendant de sa femme. Il savait qu'elle avait dû faire un mariage d'inclination, et, à cette époque, il avait rencontré ce jeune et brillant fiancé chez les parents de la jeune fille. C'était Agéonor de Mirpont qui avait été éconduit par les parents, c'était M. Balmorin qui l'avait emporté, mais jamais de sa vie il n'avait pu pardonner à ce bel Agéonor d'être plus jeune que lui, plus séduisant que lui, et d'avoir eu les premiers battements de cœur de celle qui était devenue sa femme. Jamais elle n'avait reçu ce premier fiancé, et jamais elle n'avait mérité l'ombre d'un reproche ; cependant le beau visage d'Agéonor, qu'il pouvait reconnaître d'autant plus facilement qu'il l'avait revu une fois au musée, une autre fois au spectacle, s'était gravé dans sa tête comme un figure antipathique, dont la vue allumait en lui des étincelles de colère.

Dans ce moment terrible, où son pauvre cerveau paralysé n'avait plus ni intelligence, ni mémoire, il n'avait pas reconnu au premier abord

celui qu'il avait toujours regardé comme un ennemi, mais il s'était dit vaguement :

— Voilà quelqu'un que je déteste... qui est-ce donc ?

Et il le regardait toujours. Il cherchait, dans son cerveau, avec obstination, la mémoire qui s'y cachait ; il voulait à toute force ouvrir la case où elle s'était enfermée, et il se faisait, dans sa pauvre tête, le travail incessant que ferait un ouvrier qui frapperait à coups de marteau pour percer une cloison.

— Eh bien, dit Agéonor, sans regarder le paralytique, ne parlons plus du passé... mais de l'avenir.

— Comment, dit-elle, de l'avenir ?

— Oui, continua-t-il, mon bonheur n'est pas perdu ; il n'est qu'ajourné, et ajourné à bref délai.

— Oh ! taisez-vous ! s'écria-t-elle, épouvantée de ce qu'il osait dire.

— Mais comment voulez-vous, continua-t-il, que ce malheureux infirme puisse vivre longtemps de cette existence incomplète ? L'état où vous le voyez, n'est-ce pas déjà presque la mort ?

— Au nom du ciel, taisez-vous ! s'écria-t-elle impérieusement, et songez que vous parlez devant lui.

— Puisqu'il ne comprend pas !

Mais Agéonor, qui ne daignait même plus jeter les yeux du côté de M. Balmorin, ne voyait pas que le regard du malade, toujours fixé sur lui, s'était

allumé peu à peu : l'étincelle avait grandi, le regard était devenu menaçant et farouche : ces coups de marteau qui ébranlaient le cerveau, avaient fini victorieusement leur travail, la mémoire avait reparu, l'intelligence allait peut-être revenir aussi.

— Lui ! murmurait le paralytique, de sa bouche pâteuse, et sans qu'on entendît cette voix sourde.

— Je sais bien, reprit Agéonor, que mon langage a quelque chose de cruel ; mais que voulez-vous, puisque j'en suis réduit à bâtir mon bonheur sur une tombe... Je reviendrai bientôt, quand vous serez réellement veuve, et que je pourrai vous dire : Voulez-vous être ma femme bien-aimée ?

— Monsieur, dit-elle en se levant avec une énergie superbe, je vous défends de continuer. Parler ainsi devant un homme vivant du moment prévu de sa mort, devant un mari, du second mariage de sa femme, c'est lâche, monsieur, oui, c'est lâche !

Elle était trop émue, et Agéonor trop terrifié de sa réponse, pour qu'il leur fût possible de faire attention à ce qui se passait près d'eux : ils n'entendirent ni l'un ni l'autre un pas qui, quoique lourd et pesant, était assourdi par le tapis. Le paralytique, qui avait encore l'usage de ses membres, s'était levé. L'intelligence revenait vaguement, et il comprenait le sens des paroles que l'on disait devant lui.

frère de soldats sous les drapeaux, etc., restent des dépenses de droit, comme la Chambre l'a décidé l'année dernière sur l'initiative de l'honorable député de la Loire-Inférieure, au lieu de devenir simplement facultatives, comme l'indique le projet de la Commission.

La Chambre vient d'être saisie par M. Blandin, député de la Marne, d'un projet de résolution demandant la liquidation d'un compte pendant depuis 1826 entre la France et l'Angleterre. Voici ce dont il est question :

La France s'était engagée, dans le traité de paix de 1814, à indemniser les sujets anglais dont les biens avaient été séquestrés pendant la Révolution. Cette clause avait été confirmée par le traité de 1815, et à cette époque une convention particulière avait stipulé que la France verserait, comme première annuité de fonds de garantie, la première annuité d'une rente de 3,500,000 fr. correspondant à un capital de 70 millions. Les excédents disponibles devaient être restitués à la France avec le produit des intérêts composés.

Le fonds de garantie fut augmenté, trois ans après, de 3 millions de rentes, ce qui porta le capital à 130 millions.

La liquidation, commencée en 1815, se termina en 1825.

Or, les documents officiels anglais constatent qu'il y a un excédent de 4 millions; selon les documents français, cet excédent a été de 65 millions.

Si l'on tient compte des intérêts composés, la somme à restituer à la France serait de 270 millions, d'après l'estimation anglaise; de plus d'un milliard, selon les évaluations françaises.

M. Belmontet souleva, en 1864, la question au Corps législatif sous forme d'amendement au budget; il la reprit, avec l'appui de M. Martel, en 1866 et 1869.

Le gouvernement de l'Empire répondit qu'il y avait lieu d'examiner si la convention dont il s'agissait n'était pas un traité à forfait, ne pouvant donner lieu à aucune réclamation.

L'affaire, interrompue par les événements de 1870, en resta là.

M. Blandin, dans son projet de résolution, demande qu'elle soit enfin élucidée.

Le *Moniteur de Rome* entrevoit un rapprochement entre la France et le Vatican. Le Pape, tenant cercle à l'occasion de l'anniversaire de son élection, a profité de la présence des évêques de Blois, Clermont-Ferrand et Saint-Brieuc pour parler de la France dans les termes de la plus touchante sollicitude.

Nous craignons que le *Moniteur de Rome* ne s'abuse sur les sentiments de M. Grévy, car les journaux républicains se sont empressés de dire qu'en envoyant un cadeau au Pape à l'occasion de son Jubilé sacerdotal, il n'avait voulu qu'imiter les autres chefs d'États, sans autres pensées.

PRÉPARATIFS. — On lit dans l'*Intransigeant* cette phrase que M. Rochefort fait suivre d'éloges pompeux :

« Le ministre de la guerre vient de décider que deux chromolithographies seraient envoyées à chaque corps, pour décorer la salle d'honneur du régiment. »

M. Boulanger voudrait-il employer une partie des 86 millions qu'il nous a demandés (à compte) à inonder nos quartiers et casernes de ses portraits? Le besoin ne s'en faisait pas absolument sentir et notre argent eût pu être mieux employé.

M. le général Riondel vient de mourir des suites d'une fièvre cérébrale.

Le général Riondel avait été nommé récemment au commandement de l'École d'application de l'artillerie et du génie à Fontainebleau.

Nous apprenons la mort, à l'âge de soixante ans, de M. Gâtechair, le professeur d'armes bien connu à Paris, président de l'Académie d'armes, qui a succombé à la suite d'une fluxion de poitrine.

M. Gâtechair, descendant d'une ancienne famille de Bretagne et fils d'un professeur célèbre, était devenu lui-même un des meilleurs maîtres de l'école classique.

Il avait eu pour élèves le Comte de Paris et le duc de Chartres.

TREMBLEMENTS DE TERRE

23 février 1887

On télégraphie de Cannes :

« Trois secousses de tremblement de terre ont été ressenties ce matin entre 6 heures et 6 heures 1/4. La première, qui a été très violente, a duré près d'une minute; les deux autres ont été à peine perceptibles. »

« Une grande partie des habitants de Cannes s'est réfugiée aussitôt sur les allées de la Liberté et sur le boulevard de la Croisette, le long du rivage de la mer. »

On télégraphie de Toulon :

« Deux violentes secousses de tremblement de terre se sont produites ce matin, la première à six heures moins trois minutes, la deuxième à huit minutes d'intervalle. Les oscillations allant de l'ouest à l'est ont eu une durée de quinze et de douze secondes. Les habitants, éveillés en sursaut, ont pu croire un instant à la présence de malfaiteurs dans leurs maisons, à cause du bruit occasionné par les meubles. »

On télégraphie d'Avignon :

« Trois secousses de tremblement de terre ont été ressenties ce matin, la première très forte, à six heures moins un quart, la deuxième à six heures et la troisième, plus légère, à huit heures. Le mouvement oscillatoire de la première a mis sur pied toute la population. On ne signale cependant aucun accident de personne. »

Même phénomène a été ressenti à Voiron, Grasse, Privas, Bessèges, Ajaccio. Il n'y a dans ces localités que des dégâts matériels.

On télégraphie de Nice, 23 février :

« Trois secousses de tremblement de terre oscillatoires du nord-est au sud-ouest, dont la deuxième très forte, ont été ressenties à 5 heures 37 du matin; une quatrième a été ressentie à 8 heures 48. La panique est en ville. La population tout entière est dans les rues et sur les places. Les dégâts sont nombreux. »

« Dans le quartier Saint-Etienne, une maison à quatre étages s'est écroulée; trois personnes ont été ensevelies. Dans le quartier Saint-Philippe, la toiture de la maison Burke s'est écroulée et a entraîné la chute de trois étages. M^{me} Laffon a été blessée à la tête. A la villa Natal, toutes les balustrades et les toitures se sont écroulées. Il y a plusieurs blessés. Les pendules se sont arrêtées à 5 heures 37. La gare est envahie par les voyageurs. »

« Beaucoup de personnes déjeunent en plein air. Une partie du clocher de l'église Saint-Augustin s'est écroulée. L'observatoire de Nice n'a eu aucun avertissement. Le service des chemins de fer est suspendu afin qu'on puisse procéder à l'examen des tunnels de la ligne. »

On télégraphie de Menton, 23 février :

« Notre ville a été gravement éprouvée par un tremblement de terre. Il y a d'importants dégâts à l'église Saint-Michel et dans de nombreux édifices. On compte plusieurs morts d'hommes. »

On télégraphie de Marseille :

« Ce matin, à six heures, nous avons ressenti ici une forte secousse de tremblement de terre, avec grondement souterrain d'une minute environ. Une demi-heure plus tard, une nouvelle trépidation plus faible et de quelques secondes seulement s'est produite. Enfin, à huit heures trois quarts, troisième secousse assez forte. Il n'y a eu à Marseille ni accident ni dégât à regretter. »

« Le phénomène a causé un certain affolement. Dès la première secousse, de nombreuses personnes, redoutant l'effondrement des maisons, se sont précipitées dans les rues à peine vêtues. Jusqu'à présent aucun accident grave n'est signalé. Sur certains points de la ville, on constate seulement plusieurs maisons assez sérieusement lézardées. »

On télégraphie de Milan, 23 février :

« Un tremblement de terre avec perturbations atmosphériques s'est produit ici, ce matin, à 6 h. 25. Les horloges électriques se sont arrêtées. »

On télégraphie de Rome, 23 février :

« Ce matin, à 6 h. 25, des secousses de tremblement de terre ont été ressenties à Turin et à Gènes. »

« A Turin, la secousse a été prolongée et très forte, d'abord sursultatoire, puis ondulatoire. »

« A Gènes, la secousse a été également très forte et ondulatoire pendant dix secondes. Beaucoup d'habitants ont quitté leurs maisons. Plusieurs cheminées sont tombées. Beaucoup de maisons sont lézardées. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 février.

Le marché est ferme, mais sans avance bien sensible: 3 0/0, 79.45; 4 1/2 0/0, 108.

Les obligations foncières et communales du Crédit Foncier ont un bon courant d'affaires. Ces titres jouissent d'une faveur méritée, car leur hausse n'est pas le résultat de la spéculation, mais celui des demandes de capitaux de l'épargne qui se portent sur une valeur dont la solidité ne peut jamais être ébranlée. L'action cote 1337.

La Société Générale, qui voit chaque jour augmenter sa clientèle, tel qu'il résulte de l'examen de son bilan, soutient très-fermement ses cours à 460. Il faut voir sur ce titre un niveau plus élevé à bref délai.

L'action de la Banque d'Escompte se négocie aux environs de 465. Cette valeur sera une des premières à bénéficier de la reprise des affaires, car elle est aussi une des plus sujettes à donner des bénéfices aux porteurs.

Pas de variations dans les cours de l'action de la Société de Dépôts et Comptes courants, stationnaire à 600.

L'action de Panama est très bien tenue à 402. La présence de M. Ch. de Lesseps va donner une activité nouvelle aux travaux. Les diverses obligations ont eu des transactions nombreuses et suivies.

Les actions de nos grandes Compagnies de Chemins de fer ne donnent lieu qu'à des affaires au comptant, et par suite n'ont que peu de variations, elles sont bien soutenues. Les obligations soutiennent leurs plus hauts cours.

Nouvelles militaires.

UNE CURIEUSE STATISTIQUE.

Le *Télégraphe* publie une étude très intéressante au sujet de l'assurance sur la vie en cas de guerre. Une compagnie autrichienne, la *Janus*, établit ses calculs sur des bases qu'il est bon de connaître, les affaires financières reposant toujours sur des chiffres rigoureusement exacts.

L'armée prussienne, en 1866, qui comptait 370,000 hommes en campagne, a eu 44,000 tués, soit les 34 millièmes de son effectif. L'armée allemande, en 1870, qui a compté 960,000 soldats en campagne, a perdu 41,200 hommes, tant en tués qu'en disparus, soit les 42 millièmes. En étendant cette statistique, la compagnie la *Janus* a trouvé que le risque de mort en campagne était de 0,048 (48 pour 1,000); elle a porté le chiffre à 0,05.

Donc, étant donné qu'on entre en campagne, on a une chance sur vingt de succomber, mais il s'en faut que ce risque atteigne tous les militaires. Voici, en effet, un relevé comparatif pour les guerres de 1859, 1866 et 1870, du nombre des inscrits sur le cadres de l'armée et du nombre réel des combattants.

Années	Nations	Inscrits	Combattants	Proportion
1859	Autriche	868,000	350,000	0 40
—	France	575,000	172,000	0 30
1866	Autriche	836,000	590,000	0 71
—	Prusse	700,000	370,000	0 53
1870	Allemagne	1,495,209	960,000	0 65
—	France	570,000	340,000	0 60

En l'état actuel de l'Europe armée, le surcroît des décès par suite de la guerre, supposé réparti sur toutes les années de paix, doit être estimé en moyenne à six pour mille, ce qui, pour deux millions et demi de Français pouvant être appelés sous les drapeaux, représente une perte moyenne annuelle d'une quinzaine de mille hommes.

Tel est le tribut que nous payons au minotaure.

Le *Figaro*, dans son numéro du 19 janvier, donne la longueur et la vitesse des différents pas dans les principales armées de l'Europe.

En ce qui concerne la France, notre confrère prétend que le pas varie entre 116 et 142 centimètres, et qu'un régiment français fait 86 mètres en une minute.

Nous nous permettrons de faire remarquer à notre confrère que la vitesse du pas accéléré dans l'infanterie française est de 120 par minute et que, conséquemment, l'espace parcouru est de 90 mètres.

Ajoutons pour mémoire, et pour l'édification du *Figaro*, que la vitesse du pas est de 145 pour la cavalerie, l'artillerie et le train, 120 pour la gendarmerie.

Le pas français est donc un des plus ra-

pides, et non le plus lent, comme l'affirme notre confrère.

Nous ne parlerons pas des chasseurs à pied dont l'ardeur se plie difficilement aux prescriptions du règlement et qui désignent pour la vitesse les Indiens eux-mêmes.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

CANTON DE MONTREUIL-BELLAY

Election au Conseil d'arrondissement

Du dimanche 27 février

CANDIDAT CONSERVATEUR

M. Prosper COUSCHER

Ancien Président du Tribunal de Baugé, Propriétaire à Brézé.

Le Conseil municipal de Saumur se réunira samedi prochain 26 février, à 7 heures 1/2 du soir, à l'Hôtel-de-Ville, pour délibérer sur les affaires dont le détail suit :

- 1^o Demande du bureau d'administration du collège de garçons;
- 2^o Rapport de la commission des bâtiments sur le déplacement du bureau d'octroi de Nantilly;
- 3^o Affaires diverses.

Un grand nombre d'anciens combattants de 1870-71 ont, ainsi que nous l'avons dit, demandé qu'une médaille commémorative de la campagne fût accordée à tous les anciens soldats de 1870-71.

Cette pétition a été déposée par M. Gustave Rivet, qui en a été nommé le rapporteur.

Estimant que la situation présente ne permettait pas d'entrer dans de longs détails sur cette pétition, M. Gustave Rivet a fait un rapport très sobre où il se contente de répondre à une objection faite.

Pourquoi, a-t-on dit, perpétuer par une médaille le souvenir d'une époque funeste? M. Rivet répond que, dans l'année terrible, il y a eu des journées glorieuses; qu'une défaite peut ne pas être déshonorante, et qu'il y a des souvenirs qui, pour être douloureux, ne sont pas moins reconfortants et bons à raviver.

Il conclut donc à la prise en considération de la pétition et au renvoi au ministre de la guerre.

CONCOURS DE TIR AUX ROSIERS

Un concours de tir a eu lieu dimanche aux Rosiers. En voici le résultat :

Tir au fusil Gras, calibre réduit, à 20 mètres. — 1^{er} prix, Vrain, de Gennes; 2^o, Georges Bidault, des Rosiers; 3^o, Salais, de La Ménitric; 4^o, Louis Frenais, des Rosiers; 5^o, Jean Brière, des Rosiers; 6^o, Jean Boutin, de Gennes; 7^o, Ad.-Ch. Gaultier, d'Angers; 8^o, Charruac, des Rosiers; 9^o, Louis Goinard, des Rosiers; 10^o, Eugène Gouin, des Rosiers.

Maximum des points, 45. — Les deux premiers tireurs ont fait 45, les cinq suivants 44, et les trois derniers 43.

Les huit premiers tireurs sont des lauréats de nombreux tirs, à l'exception de M. G. Bidault.

TRÈVES-CUNAUT. — La semaine dernière, le sieur Lecocq, marinier à Cunaut, aperçut, flottant sur la Loire, un cadavre qu'il s'empressa de saisir et de ramener à la rive.

Le corps a été reconnu pour celui du sieur Martin Boisgard, âgé de soixante-six ans, propriétaire à Avoine (Indre-et-Loire), et a été réclamé par sa famille. Il y avait au moins deux mois, dit-on, que ce cadavre était dans l'eau.

VARENNES. — Le même jour, un nommé Charles Abner, âgé de 52 ans, bûcheron à Varennes-sous-Montsoreau, a été écrasé par un arbre qu'il était en train d'abattre. Le malheureux a eu la colonne vertébrale brisée. La mort a été instantanée.

ANGERS.

La *Petite France* apprend que le premier président de la Cour d'appel d'Angers, M. Forquet de Dorne, a donné, à l'occasion

des fêtes de carnaval, deux grands dîners, où, parait-il, « brillait l'élite des fonctionnaires réactionnaires » et d'où, assure-t-on à la *Petite France*, « on avait pris soin d'exclure les magistrats républicains d'Angers. »

Quelle est cette « élite de réactionnaires », qui ont mangé les truffes de M. le Premier ? Quels sont ces « magistrats républicains », à qui les truffes de M. le Premier ont été refusées ?

Cette question double intéresse vivement le public, qui a besoin de connaître, parmi les fonctionnaires, lesquels méritent d'être appelés réactionnaires, et lesquels ont toutes les vertus républicaines. (*Union de l'Ouest.*)

LE MARDI GRAS A ANGERS

L'animation était grande mardi, après midi, sur le boulevard de Saumur et dans la rue d'Alsace, que de nombreux masques à pied et en voiture parcouraient, non sans difficulté, au milieu d'une foule très compacte. La plupart des masques étaient originalement vêtus. Un certain nombre malpropres et répugnants. Quelques-uns élégants et coquets. A citer un grand général en jaune et un Chinois dont le costume authentique faisait un fort bel effet, un grand singe noir que tenait à l'attache un mario, un cavalier qui portait un élégant costume de page rose et blanc, deux paysans affublés grotesquement et montés sur le même cheval, une gracieuse jardinière en voiture, un astrologue, deux polichinelles, etc.

Les oranges ont plu comme de coutume sur les badauds et sur les masques.

En somme, la mascarade dans les rues devient d'année en année moins intéressante.

Le bal masqué du Grand-Théâtre. — Depuis longtemps, dit le *Patriote*, nous n'avions vu, à Angers, un bal aussi parfaitement organisé que celui de mardi.

Environ 4,500 personnes stationnaient aux abords du théâtre pour voir l'entrée du bal, qui, du reste, a été des plus brillantes.

Dès dix heures et demie la salle était comble; nous ne pouvons signaler spécialement aucun costume, mais tous étaient d'un goût vraiment parfait.

A minuit, plusieurs des sympathiques artistes de notre théâtre ont dansé les *Clodoches*, qui ont amené encore un nouvel entrain dans la salle.

Ce bal ne s'est terminé qu'à cinq heures du matin.

M. GUILLEMOT AU CONCERT LELONG.

M. Guillemot, l'éminent artiste du Grand-Théâtre de Nantes, que tout Angers vient d'applaudir dans *Rigoletto*, la *Favorite*, *Lucie* et le *Trouvère*, prêtera son précieux concours au concert Lelong annoncé pour demain vendredi.

RIXE AVEC DES BOHÉMIENS

On écrit de Bridoré, le 24 février, au *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Aujourd'hui, entre 44 heures et midi,

cheminait sur la route de Loches à Châtillon une troupe de bohémiens conduisant trois voitures, contenant, dit-on, environ 30 personnes et faisant razzia de tout ce qui se trouvait à portée de la route, bourrées de bois, échelas dans les vignes, etc.

Arrivés au lieu dit Disay, commune de Bridoré, ils se mirent à couper des branches vertes dans des chênes appartenant à M. Ricard, propriétaire à Saint-Germain. Le fermier Tanchoux, qui travaillait environ à 80 mètres de l'endroit, s'avança en compagnie de son fils et de son gendre et leur adressa quelques observations qui ne plurent sans doute pas à ces voleurs.

Un des nomades s'arma d'un énorme bâton qu'il prit dans une des voitures et d'un bond se trouva à portée du gendre de Tanchoux auquel il en asséna un coup à deux mains et si fort que le pauvre garçon tomba comme une masse étendu sans connaissance aux pieds de son beau-père.

Ce dernier ainsi que son fils craignirent un instant en recevoir autant, mais le sauvage bohémien rentra dans sa voiture et la bande se dirigea à marche forcée vers Châtillon. Elle avait compté sans le télégraphe, puisque à peine rentrée en ville, la gendarmerie de Châtillon mettait à l'abri une partie de tous ces dangereux coureurs.

Le malheureux blessé est marié seulement depuis huit jours. On croit, ce soir, que ses jours ne sont pas en danger, bien que sa blessure ait trois ou quatre centimètres de longueur et soit assez profonde. Il a perdu beaucoup de sang.

La consternation est grande dans nos campagnes en présence des faits de ce genre. Les laboureurs, les vigneronniers seront bientôt obligés d'être armés jusqu'aux dents en allant à leur travail.

Et dire que les préfets de la République ne sont pas capables de prendre des arrêtés sévères contre ces vagabonds-là !

TREMBLEMENT DE TERRE DANS LA MAYENNE ET DANS L'ILLE-ET-VILAINE

Mardi 15 février, à 9 heures 5 minutes du matin, un bruit ressemblant au grondement du tonnerre s'est produit pendant plusieurs secondes dans la ville d'Ernée (Mayenne). Ensuite, une violente secousse s'est fait sentir, et tous les habitants, aussi bien ceux qui étaient dehors que ceux qui étaient dans les maisons, ont éprouvé une panique, fort heureusement de peu de durée. Dans des maisons, du plâtre s'est détaché du plafond et des lézardes se sont produites, des portes et des armoires se sont ouvertes et de la vaisselle a été renversée; mais il n'y a eu ni accident ni dégâts.

Deux autres secousses s'étaient déjà fait sentir, l'une la veille au soir et l'autre à 4 heures du matin.

Ce phénomène ne s'est pas produit à Mayenne; mais les communes de Montelay, de Saint-Denis-de-Gastine, de Montaudin, toutes situées au nord d'Ernée, ont ressenti, bénignement, il est vrai, et vers la même heure, les effets de ce tremblement de terre.

Une légère secousse de tremblement de terre a été ressentie, le 16 février, vers neuf heures du matin, à Fougères (Ille-et-Vilaine). Elle a été assez sensible pour faire bruiser la vaisselle et agiter les menus objets. Un sourd grondement, comme un tonnerre éloigné, l'accompagnait. Le phénomène a duré deux secondes environ. Une minute après, une seconde rumeur souteraine, très faible, a été entendue, mais sans qu'aucune vibration se soit manifestée.

Messieurs les Artistes Dramatiques et Lyriques, Directeurs, Professeurs de Musique, Éditeurs, sont avisés que les inscriptions gratuites (nom, prénoms, emploi, adresse, pseudonyme) dans l'édition de 1887 de l'**Annuaire des Artistes Dramatiques et Lyriques et de l'Enseignement Musical**, seront irrévocablement closes le **lundi 6 mars**, au matin.

Les souscriptions seront définitivement closes le 10 mars. Rappelons que le prix de la souscription donnant droit à 5 lignes de notice biographique, est fixée à 5 francs, édition cartonnée, et 40 francs, édition de luxe. Le volume une fois mis en vente coûtera 7 fr. cartonné, et 42 fr. édition de luxe. Adresser, *Renseignements et Demandes*, 40, *faubourg Montmartre, Paris*.

Le plus succulent des desserts est sans contredit les Ananas conservés dans un sirop de sucre préparé par la Maison Toutou, de la Martinique. — Cet excellent produit, mis à la portée de tous par son prix modique, n'est vendu à l'ÉPICERIE CENTRALE que 0 fr. 95 c. la boîte contenant un Ananas entier.

CONSEILS ET RECETTES.

POUR ÉVITER LA FUMÉE DANS LES CHAMBRES

Il arrive souvent que lorsqu'on allume un feu, soit de bois, soit de houille, et surtout quand l'air est humide, la fumée se répand dans la chambre. On peut empêcher cela si l'on a soin, quand le feu est tout prêt, mais avant de l'allumer, de brûler sous la cheminée une feuille de papier qui produit un courant d'air chaud et empêche à la fois la fumée et les gaz.

ENCRE POUR ÉCRIRE SUR LE ZINC

Nous trouvons dans les *Annales de la Société horticole de l'Aube* un procédé très simple, recommandé par M. Abit, pour composer une encre indélébile servant à écrire sur le zinc. Il suffit pour cela de faire dissoudre 5 grammes de sulfate de cuivre dans environ 50 grammes d'encre ordinaire, et une fois l'inscription faite sur le zinc, on ne peut la détruire qu'avec du papier de verre.

M. Abit a présenté, comme preuve, une étiquette datant de trois ans qui est enterrée pendant l'hiver, et dont les caractères sont complètement lisibles.

II

Lorsque Madeleine avait ainsi si délibérément annoncé à son père qu'elle préférait rester fille que d'épouser celui qu'il lui destinait, M. Archambaut s'était bien gardé de se retrancher derrière son autorité de chef de famille pour contraindre sa volonté, et il s'était contenté de répondre :

— Bon, bon, nous verrons cela.

Et, sans plus différer, il avait commencé par déclarer nettement à M. Lacroix qu'il eût à abandonner tout espoir de devenir son gendre; puis, avec la patience et la ténacité qui étaient ses deux qualités dominantes, il laissa sa fille pousser des soupirs et ne négligea aucune occasion de produire son protégé, chaque fois qu'il jugeait l'occasion favorable.

Bref, au bout de six mois, Madeleine était, sinon revenue de toutes ses préventions contre M. Émile Aubert, elle l'accueillait du moins sans trop de déplaisir, et un beau jour on put lire aux portes de la mairie du neuvième arrondissement la publication du mariage de M. Paul-Émile Aubert, clerc de notaire, avec M^{lle} Jeanne-Madeleine Archambaut.

Tout le quartier était en rumeur le jour de la nocce. M. Archambaut n'avait rien négligé pour qu'elle fût célébrée très magnifiquement; les pauvres ne devaient pas être oubliés, mille francs leur furent distribués par ses soins.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 19 février :

TEXTE : *Courrier de Paris*, par Pierre Véron. — Nos gravures : M. Raoul Duval; M. le docteur Jules Béclet, doyen de la Faculté de médecine; la fête de Vincennes; Exposition de la Société d'aquarellistes français; M. Alphonse Daudet; le tirage au sort; *L'Otello*, de Verdi. — *Enfant perdu*, par Gustave Toudouze. — *Revue anecdotique*, par Lorédan Larchey. — *Théâtres*, par Charles Monselet. — *Chronique musicale*, par A. Boisard. — *Echecs*. — *Récréations de la famille*. — *Monde financier*. — *Rébus*.

GRAVURES : M. Raoul Duval. — M. le docteur Jules Béclet, doyen de la Faculté de médecine. — *Le cinquantenaire des chemins de fer*: Inauguration des travaux de l'exposition, à Vincennes. — Exposition des aquarellistes, sur le quai des Esclavons, à Venise. — *Le Théâtre illustré*: *Numa Roumestan*. — M. Alphonse Daudet. — Paris: le Tirage au sort, salle Saint-Jean, à l'Hôtel-de-Ville. — *Le Théâtre illustré*: *Otello*, opéra de Giuseppe Verdi. — Giuseppe Verdi. — Le théâtre de la Scala, à Milan. — La maison où est né Verdi à Roncole. — *Boito*. — *Echecs*. — *Récréations de la famille*. — *Rébus*.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes. On s'abonne aussi au bureau de l'*Echo Saumurois*.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 49.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C^{tes} de l'Est, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Assurances (Via, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

3 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN DRAME DE FAMILLE

Et sans plus hésiter, avec la ferme intention qu'elle avait de ne pas feindre plus longtemps une indifférence qu'elle était loin d'éprouver, elle s'adressa un matin à M. Archambaut et lui demanda très nettement des nouvelles de M. Edmond Lacroix.

— Cela t'intéresse donc bien ? fit Archambaut en souriant.

— Dame ! papa... d'abord, il est très poli, monsieur Edmond... et puis je suis sûre qu'il a bon cœur; ah ! d'ailleurs, c'est un jeune homme très distingué.

— Cela veut dire qu'il le plairait volontiers.

— Oh ! cher père, tu sais mieux que moi...

— Le mari qui te convient, oui, mon enfant, et c'est pour cela que je n'ai pas cru devoir enragier davantage les assiduités de M. Lacroix.

— Ah ! fit Madeleine tout émue.

— Cela te surprend, ma chère enfant ?

— Oui... je croyais... je pensais... ah ! pauvre monsieur Edmond ! comme il va avoir du chagrin... ah ! il va être bien malheureux... et moi aussi.

— Madeleine, ma chère Madeleine ! comment c'est toi qui parles de la sorte ?

Celle-ci baissa la tête sans répondre.

— Ne sais-tu pas, repris affectueusement M. Archambaut, en prenant les mains de sa fille dans les siennes, que le soin de ton bonheur est ma seule préoccupation en ce monde ?

— Tu es bon pour moi, je le sais.

— Eh bien ! laisse-moi donc choisir celui qui doit te donner ce bonheur, et M. Lacroix n'est pas du tout le mari que j'ai rêvé pour toi, mais bien M. Émile Aubert.

— Monsieur Émile Aubert ?

— Oui ; ce jeune homme qui est venu samedi.

— Oh ! mais je le trouve très laid, ce monsieur, avec son vilain binocle sur le nez.

— Enfantillage !

— Monsieur Edmond est si gentil !

— Encore ! Je t'assure que la personne dont je te parle, si elle n'a pas un joli visage...

— Oh non !

— A, ce qui vaut infiniment mieux, beaucoup d'intelligence; c'est un garçon sérieux qui fera son chemin.

— C'est possible, mais quant à moi je ne l'épouserai jamais... et puisque tu ne veux pas que je devienne la femme de monsieur Edmond, oh bien ! je ne me marierai pas.

Toutes les commères du voisinage se tinrent sur leur porte ou se mirent à leur fenêtre pour apercevoir la mariée qui était charmante sous sa toilette virginale et qui, le sourire aux lèvres et un doux regard dans les yeux, ne pouvait être en aucune façon considérée comme une victime traînée à l'autel.

Le marié semblait transporté au septième ciel; il regardait sa femme avec des éclairs de tendresse, précurseurs d'une fougueuse passion.

Quant à M. et M^{me} Archambaut, cette touchante cérémonie les rejuvenissait de vingt ans; il leur semblait qu'en même temps qu'on célébrait les noces de leur fille, on fêtait les leurs.

Bref, il n'y avait ce jour-là que de la joie dans l'air pour tout le monde, sauf peut-être pour M. Edmond Lacroix s'il avait eu connaissance de mariage, mais il est rare que les plaisirs éprouvés par les uns ne soient pas la cause directe ou indirecte de la peine des autres.

(A suivre.) H. GOURDON DE GENOUILLAC.

Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 24 février,

Le GRAND MOGOL, opéra-bouffe en 4 actes. Très prochainement, SERMENT D'AMOUR.

